



**PROCÈS-VERBAL
DU 15 NOVEMBRE 2018**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS :

**M. Bruno Roy
M. Gérard Desjardins
M. André Blouin
M. Rodrigue Ouellet
M. Denis Blanchette
M. Gervais Parent**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Il est **20h30**, la séance extraordinaire débute sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire

RENONCEMENT À L'AVIS DE CONVOCATION

En vertu de l'article 157 du Code municipal, lorsque tous les membres du conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation, les décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance extraordinaire sont officielles.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Renoncement à l'avis de convocation
2. Grille des salaires / option chauffeurs
3. Engagement des chauffeurs à temps plein
4. Entretien des perrons des bâtiments municipaux
5. Période de questions
6. Levée de la séance

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

18-213 ATTENDU QUE tous les membres du Conseil sont présents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gervais Parent,
appuyé par M. Denis Blanchette
et résolu unanimement :

QUE tous les élus renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

2. GRILLE DES SALAIRES / CHAUFFEURS

18-214 Proposé par M. Bruno Roy
Appuyé par M. André Blouin
Et résolu unanimement :

QUE le conseil modifie à la hausse, le taux horaire des chauffeurs, en date de la présente séance.

3. ENGAGEMENT DES CHAUFFEURS À TEMPS PLEIN

M. Stéphane Isabel

18-215 Proposé par monsieur Gérard Desjardins,
Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
Et résolu unanimement :

QUE le Conseil engage monsieur Stéphane Isabel, à titre de chauffeur et à l'entretien des véhicules. L'emploi à temps plein débute le **18 novembre 2018** pour se terminer le **30 mars 2019**. Avant et après ces dates, il travaillera à temps partiel à taux horaire selon la grille des salaires, dont le taux est fixé par le Conseil.

QUE le Conseil autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale à signer le contrat de travail, pour et au nom de la municipalité.

Monsieur Steeve Michaud

18-216 Proposé par monsieur Bruno Roy,
Appuyé par monsieur André Blouin
Et résolu unanimement :

QUE le Conseil engage monsieur Steeve Michaud, à titre de chauffeur et à l'entretien des véhicules. L'emploi à temps plein débutera le **18 novembre**

2018 pour se terminer le **30 mars 2019**. Avant et après ces dates, il travaillera à temps partiel à taux horaire selon la grille des salaires, dont le taux est fixé par le Conseil.

QUE le Conseil autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale à signer le contrat de travail, pour et au nom de la municipalité.

4 ENTRETIEN DES PERRONS MUNICIPAUX

- 18-217** Proposé par M. Gérard Desjardins
Appuyé par M. Bruno Roy
Et résolu unanimement :
QU'une demande de service soit annoncée dans le journal Le Charlois, pour l'entretien des perrons de la municipalité durant la saison hivernale.
Le prix sera négocié avec le candidat retenu.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance dans la salle

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 18-218** Proposé par monsieur Gervais Parent,
Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
Et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20h55.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dir. générale/sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.